

CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne)

Hôtel de Lantivy

Croisée

Début du XVIIIe siècle



Cette croisée a été fabriquée pour éclairer une petite extension adossée à la façade postérieure de l'hôtel de Lantivy, construit au début du XVIIe siècle. Bien que sa fabrication soit postérieure d'une centaine d'années, elle reste traditionnelle et n'intègre aucun des systèmes mis au point à cette époque pour améliorer les performances des croisées en matière d'étanchéité. En outre, elle reconduit l'utilisation de panneaux de vitres, quelque peu dépassée. Malgré tout, la réduction à une simple traverse d'imposte de la structure interne de son dormant et la conception de ses volets ou, de façon plus secondaire, la décoration de sa serrurerie, l'inscrivent assurément au début du XVIIIe siècle.

La menuiserie

Le dormant

Il est composé d'un cadre séparé par une traverse moulurée d'un tore à profil demi-circulaire qui affiche une nette parenté avec les fenêtres à meneau et croisillon du siècle précédent, plus évidente encore lorsque l'on restitue à cette croisée ses panneaux de vitres. Cette traverse moulurée est située à un niveau élevé, entre six et sept dixièmes de la hauteur de la croisée (soixante-six centièmes exactement). Si la seconde moitié du XVIIe siècle voit se développer le croisillon axé pour équilibrer la hauteur des vantaux superposés, le XVIIIe siècle le fait remonter et le transforme en une traverse d'imposte, voire le supprime. L'étanchéité du dormant est faible, sa traverse basse et ses montants étant identiques. L'absence d'un profil transformant la traverse basse en une véritable pièce d'appui est peut-être justifiée par la localisation de la fenêtre, à l'abri des intempéries. En outre, affleurant le nu des tableaux et le glacis de l'appui en pierre, les éléments du bâti sont incapables d'éloigner l'eau.

Les vantaux vitrés

Ils sont formés d'un bâti assemblé à tenon et mortaise dans lequel coure un réseau de petits-bois. Il s'agit toutefois d'une modification de la vitrerie primitive à panneaux. D'une part, la mouluration de ces petits-bois et leurs assemblages ne s'accordent pas avec les vantaux qui les accueillent, d'autre part, les tenons coupés des traverses qui séparaient initialement les panneaux de vitres des vantaux inférieurs se repèrent encore aisément (fig. 1.4. / plan n°2 / coupe C-C). C'est le niveau élevé de la traverse d'imposte du dormant qui a conduit le menuisier à diviser les vantaux inférieurs par une traverse afin de leur conserver suffisamment de rigidité. L'étanchéité des vantaux est assurée de façon traditionnelle par des feuillures formant un recouvrement sur le dormant (plan n°3). Il est à noter toutefois l'importance peu ordinaire du recouvrement (plus de 20 mm) et donc le faible encastrement des vantaux (environ 10 mm). Là encore, les vantaux n'étant pas munis de jets d'eau et les battants du milieu fermant par de simples feuillures, leur étanchéité ne pouvait être que relative.

Les volets

A première vue, ces volets ferrés sur les vantaux et non sur le dormant, comme le préconisait Pierre Bullet¹ en 1691, pour en améliorer l'étanchéité, semblent bien traditionnels. Pourtant, ceux du bas ne sont plus interrompus par la traverse intermédiaire séparant les panneaux de vitres, comme il était d'usage quelques années auparavant, mais couvrent maintenant toute la hauteur des vantaux à l'instar d'une croisée sensiblement de la même époque conservée dans un manoir de la région de Saint-Lô (étude n°50002). En outre, ils adoptent une partition tripartite, deux panneaux élevés séparés par un panneau étroit, suivant une conception qui deviendra classique au XVIIIe siècle, et abandonnent les montants intermédiaires pour adopter des panneaux larges constitués d'éléments collés et assemblés à rainure et languette. Alors qu'à Saint-Lô, les traverses intermédiaires du volet et du vantail vitré sont alignées (volet à deux panneaux), on voit ici que le menuisier préfère s'affranchir d'une disposition aussi classique et les décaler pour introduire un petit panneau central, sans doute plus conforme au goût de l'époque. A l'extérieur, les panneaux sont moulurés d'une plate-bande composée d'une gorge et d'un carré tandis qu'à l'intérieur ils sont pratiquement plans. Leur mise au molet semble avoir été faite en ajustant l'inclinaison de la plate-bande plutôt qu'en reprenant le parement intérieur.

La serrurerie

Les organes de rotation

La mobilité des bâtis est assurée par des fiches à gond classiques. Leur broche est agrémentée aux deux extrémités d'une succession de petits profils tournés qui font bien évidemment penser aux fiches à vases des croisées du XVIII^e siècle (fig. 1.4. / plan n°4).

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux vitrés est assurée par des verrous verticaux sur platine à panaches (plan n°5). Le verrou du haut des vantaux inférieurs voit sa queue de tirage allongée pour être manœuvré aisément, comme à l'ancien évêché de Tréguier (étude n°22002). Sous chaque pêne, une petite lame forme ressort pour le maintenir dans la position donnée.

La fermeture des volets est assurée en partie basse par des targettes et en partie haute par des loquets à ressort indépendant sur platine à panaches (plan n°4). La clenche de ces derniers se prolonge par une queue terminée en anneau permettant d'y fixer un cordon de tirage.

Datation

Cette croisée abandonne définitivement la division classique en compartiments établie par un meneau et un ou plusieurs croisillons. Elle ne conserve qu'une traverse intermédiaire pour réduire la hauteur des vantaux. Il s'agit d'une évolution notable qui préfigure les grandes croisées du XVIII^e siècle séparées par une simple traverse d'imposte, voire démunies de toute division. De la même façon, la composition de ses volets et sa serrurerie, dans une moindre mesure, sont modernes.

Pour autant, sa traverse moulurée d'un tore, l'absence de jets d'eau et de pièce d'appui, son système d'étanchéité par simple recouvrement des bâtis, ainsi que l'utilisation de panneaux de vitres, l'inscrivent assurément dans la tradition. Il s'agit d'une fenêtre fabriquée dans le cadre d'une extension modeste de l'édifice. C'est sans doute ce caractère secondaire qui explique une conception si peu novatrice.

Ses caractéristiques permettent de penser qu'elle a été fabriquée durant le premier quart du XVIII^e siècle, période de transition, où la croisée, au sens initial du terme, tend à disparaître pour laisser la place à une fenêtre démunie de toute division.

Autre châssis (planche n°2)

L'édifice conserve également le vestige d'un vantail vitré dont la provenance n'a pu être établie. La conservation exceptionnelle de son panneau de vitres nous a incité toutefois à le reproduire. Il était probablement situé dans le compartiment supérieur d'une croisée.

Il est ferré par des fiches à gond simples, tout comme son volet disparu. Il ferme en partie basse par une targette et en partie haute par un loquet dont les platines sont composées d'un rectangle terminé par deux demi-cercles légèrement en retrait. Son panneau de vitres, mis en plomb à *pièces carrées*², comprend vingt carreaux de 120 millimètres de large et 152 millimètres de haut répartis sur cinq rangs. Les verres sont fins, de 12 à 16 dixièmes de millimètre, de couleur légèrement verdâtre et marqués par des traces circulaires montrant qu'ils proviennent de plats de verre.

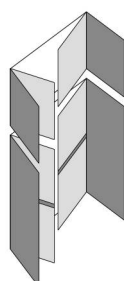
Les proportions de ce châssis, la forme de ses platines, ses fiches à gond et le dessin de son panneau de vitres permettent de le dater de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Situation



Typologie

Type 4.MM.T.4.



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée
- Planche n°2 : Autre châssis
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée / sections A-A, B-B et C-C
- Plan n°4 : Serrurerie / loquet, targette et fiche à gond
- Plan n°5 : Serrurerie / verrous verticaux

¹ « Si l'on veut que les volets soient attachés sur les châssis dormants, il faut que le châssis à verre entre dans les dormants, et l'ouvrage en est meilleur », Pierre Bullet, *L'architecture pratique*, Paris, 1691, p. 263 et 264.

² Pour les compositions géométriques de la deuxième moitié du XVII^e siècle, voir André Félibien, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, et des autres arts qui en dépendent : avec un dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts*, Paris, 1676.